

Synthèse du comité de liaison du 28 août 2024

La troisième rencontre officielle du comité de liaison a eu lieu entre 18h35 et 21h45 le 28 août 2024.

Contexte

Lors de la dernière séance du comité de liaison, des experts ont été invités à partager leurs questions et préoccupations sur la conception en cours des systèmes de gestion de l'eau. Cette séance de suivi vise à faire état de l'évolution de la conception des différentes infrastructures liées à l'eau et à répondre aux questions des participants.

L'objectif de ce document consiste à présenter une synthèse vulgarisant les principaux échanges tenus lors de cette rencontre.

Présences au comité de liaison

Les membres du comité de liaison suivants étaient présents à cette séance du comité de liaison, en plus des représentant(e)s de l'entreprise et des personnes responsables de la modération et de la prise de note. Tous les membres du comité de liaison et les invités experts ont signé la clause d'engagement.

Membres du comité	
Martin Dulac	Maire de McMasterville
Sébastien Gagnon	Directeur général de McMasterville
Yves Lessard	Maire de Saint-Basile-le-Grand
Philippe Chrétien	Directeur de l'urbanisme et de l'environnement, Saint-Basile-le-Grand
Marilyn Nadeau	Préfète, MRC de La Vallée-du-Richelieu
Gabrielle Manseau	Responsable de la liaison municipale, Direction de santé publique de la Montérégie
Andréanne Paris	Directrice générale, CRE Montérégie
Hubert Chamberland,	Président et fondateur, COVABAR
Mylène Courval,	Représentante, Mères au front, Rive-Sud
Jacinthe Villeneuve	Représentante, Comité action citoyenne : Projet Northvolt
Julie La Rochelle	PDG, Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
Julie Plante	Citoyenne de Saint-Basile-le-Grand
Annie Lamoureux	Citoyenne de Saint-Basile-le-Grand
Marie Lebrun	Citoyenne de McMasterville
Jérôme Cloutier	Citoyen de McMasterville
Quang Loc Huynh	Citoyen de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

Expert(e)s invités	
Catherine Gravel	Professionnelle experte - Direction de la Santé publique de Montérégie
Daniel Leblanc	Administrateur - Fondation Rivières
Nicolas Bannester-Marchand	Chargé de projet - Aires protégées du Sud du Québec, SNAP Québec
Sylvain Lapointe	Directeur général de COVABAR
Représentant(e)s de Northvolt	
Philippe Michaud	Gestionnaire responsable des relations avec les communautés, Northvolt
Valérie Hébert	Gestionnaire environnement, Northvolt
Maryse St-Georges	Directrice de projet sénior, Northvolt
Modération	
Sonia Dumont	Spécialiste de la participation publique et en gestion de changement
Prise de notes	
Etienne Racine	TACT Conseil

1. Présentation des experts invités

Considérant que le sujet de la séance était lié aux enjeux de gestion de l'eau, des experts de trois groupes environnementaux ont été invités. Le comité a accueilli Nicolas Bannester-Marchand, chargé de projet chez SNAP Québec, Daniel Leblanc, administrateur à la Fondation Rivières et Sylvain Lapointe, directeur général de COVABAR. De plus, Catherine Gravel, professionnelle experte de la Direction de la Santé publique de Montérégie s'est également jointe à la séance.

2. Présentation des personnes expertes de Northvolt — Maryse Saint-Georges et Valérie Hébert

Maryse St-Georges, directrice responsable du développement du programme Upstream, principal point de consommation d'eau de Northvolt Six, a débuté la présentation en rappelant les différentes installations que l'on retrouvera sur le site.

Mme Saint-Georges a débuté sa présentation en expliquant la distinction entre les différents types d'eau utilisés sur le site, en l'occurrence :

- **Eau potable** : Eau potable propre à la consommation humaine.
- **Eau sanitaire** : Eau utilisée pour les besoins d'hygiène des employés et dirigée dans un système municipal d'épuration pour être traitée.

- **Eau de ruissellement** : Eau de pluie collectée sur le site, gérée par des systèmes de drainage.
- **Eau d'incendie** : Eau réservée en cas d'incendie. Elle sera gérée et distribuée par des systèmes dédiés afin de garantir son efficacité en cas d'urgence
- **Eau de refroidissement** : Eau circulant dans une tuyauterie étanche pour abaisser la température des équipements ou des produits sans être en contact avec des produits chimiques.
- **Eau de procédé** : Eau utilisée dans les procédés de fabrication ou de production. Elle est en contact avec des produits chimiques.

2.1 Consommation d'eau potable

L'approvisionnement en eau potable pour alimenter les installations sanitaires, c'est-à-dire les toilettes, les douches et les douches d'urgence, est directement lié au nombre de personnes sur le site. La consommation est estimée entre 500 m³ et 1 400 m³ par jour, selon le nombre de travailleurs présents.

De plus, pour une période temporaire de deux ans, un volume supplémentaire sera nécessaire pour alimenter le bâtiment d'assemblage de cellules 1 (appelé *Downstream 1*) et servirait d'eau d'appoint dans les tours de refroidissement. Ce besoin est estimé à 2 100 m³/jour.

Ces besoins en eau de Northvolt Six resteraient bien inférieurs à la capacité de traitement du service d'aqueduc municipal. Sur la capacité de production de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIVEVR) qui se situe à 73 000 m³/jour, le débit maximal utilisé par Northvolt sur une base permanente serait de 1400 m³/jour. À titre comparatif, la population locale utilise actuellement 32 000 m³/jour, ce qui constitue une fraction de la consommation actuelle.

2.2 Conception du système sanitaire

Les eaux sanitaires du site seraient acheminées à la station d'épuration des eaux de Saint-Basile-le-Grand. Des discussions sont en cours avec les autorités de cette municipalité afin d'assurer un arrimage optimal à cette installation.

2.3 Conception des systèmes d'eau de ruissellement

Lors d'échanges précédents avec le comité de liaison, des membres ont évoqué le fait qu'ils souhaiteraient voir la mise en place d'un système d'usine éponge afin de retenir les eaux de pluie, au lieu que celles-ci soient dirigées directement vers la rivière, augmentant ainsi les risques d'inondations et d'érosion.

Les équipes de Northvolt ont présenté un concept de gestion des eaux pluviales basé sur l'utilisation de bassins de rétention étanches. Ce système vise à retenir l'eau de pluie et à

contrôler le débit d'écoulement vers la rivière. La conception de ces bassins prendrait en compte les normes les plus strictes, adaptées aux pluies diluviennes les plus intenses prévues sur une période de 100 ans, en tenant compte des projections liées aux changements climatiques. Ces critères de conception sont conformes aux exigences de la MRC et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

L'eau accumulée dans ces bassins ferait l'objet de tests afin de s'assurer qu'elle respecte les normes environnementales avant d'être rejetée vers la rivière.

Pour des considérations environnementales, les terrains du site ne peuvent demeurer perméables. En effet, dans l'éventualité d'un incendie, le sol doit être imperméable afin d'éviter que des produits permettant l'extinction de feux soient absorbés par les sols et se retrouvent dans la nappe phréatique. La solution à cet enjeu repose sur la présence de bassins de rétention étanches, tels qu'évoqués précédemment.

2.4 Conception des systèmes pour l'eau d'incendie

Dans l'éventualité d'un incendie, de l'eau doit demeurer à la disposition des services d'urgence uniquement à cette fin. Ainsi, le site disposerait de deux bassins remplis à partir du réseau d'eau potable et dont la capacité totale de stockage serait de 2 750 m³.

2.5 Conception des systèmes d'eau de refroidissement et de procédé

Trois options ont été étudiées pour les eaux de refroidissement et de procédé. La première option consiste à procéder à un refroidissement utilisant l'eau de la rivière pour l'ensemble des bâtiments. La deuxième option envisage le refroidissement en circuit fermé avec un appoint d'eau et une purge. Cette approche nécessiterait l'apport d'eau potable en provenance de la rivière Richelieu pour fins de refroidissement.

À ce stade du projet, l'approche privilégiée semble être la troisième option, qui consiste en un système hybride combinant les deux premières approches : un refroidissement direct et indirect. Quoique représentant un investissement plus important, cette solution serait celle qui consommerait le moins d'eau en provenance de la rivière Richelieu. Les prélèvements d'eau seraient effectués à l'extérieur de l'habitat du chevalier cuivré, à des profondeurs supérieures à 4 mètres, avec une vitesse d'aspiration faible. Le volume d'eau prélevé dans la rivière représente moins de 0,06 % de son débit.

2.5.1 Conception des systèmes d'eau de refroidissement

L'eau de refroidissement circulerait dans une conduite étanche et n'entrerait jamais en contact avec le procédé. Avec l'approche privilégiée, l'eau serait prise à la rivière Richelieu et circulerait en circuit fermé.

2.5.2 Conception des systèmes d'eau de procédé

À partir de l'eau de la rivière, de l'eau désionisée serait produite pour être utilisée à différentes étapes du procédé. Nous tenterons également de valoriser l'ensemble des composantes se trouvant dans l'eau grâce à plusieurs unités de purification. Ainsi, l'ammoniaque et les sulfates de métaux pourraient être réintroduits dans la production, tandis que les hydroxydes de métaux seraient envoyés à Revolt, une usine de recyclage. L'eau résultante serait traitée par une usine à la fine pointe de la technologie. Elle serait ensuite testée afin de valider qu'elle respecte les normes et, dans le cas contraire, serait renvoyée au traitement. Après le traitement, l'eau serait acheminée à un bassin de rétention pour être testée à nouveau pour son éventuel rejet à la rivière.

2.6 Eau de refroidissement et eau de procédé traitée

À pleine capacité, Northvolt prélèverait au maximum 0,06 % du débit d'eau total de la rivière (qui est de 43 200 000 m³/jour) pour l'ensemble de ses activités. Quant au rejet, celui-ci se situerait entre 0 et 0,05 % du débit total de la rivière. Conformément au processus prévu, le MELCCFP déterminera des objectifs environnementaux de rejet, puis des exigences (normes) de rejets spécifiques en considérant les caractéristiques de la rivière et conformément aux exigences associées à la protection de sa biodiversité (par exemple, pour le chevalier cuivré). Ce processus est celui habituellement appliqué par le MELCCFP pour l'ensemble des industries.

2.7 Processus d'autorisation en cours

Afin de pouvoir mettre en opération Northvolt Six, il est nécessaire d'obtenir les autorisations auprès de Pêches et Océans Canada, du MELCCFP et des municipalités. Northvolt prévoit déposer les demandes d'autorisations liées à la gestion de l'eau en février 2025. Les travaux d'ingénierie se poursuivront jusqu'à ce moment et des analyses seront effectuées pour soutenir cette demande (inventaires aquatiques, relevés de la qualité de l'eau, modélisation, etc.). Le processus de consultation auprès du comité de liaison et les échanges avec les municipalités se poursuivront durant cette période.

3. Préoccupations partagées et réponses fournies

Lors de la rencontre précédente tenue le 12 juin dernier, les membres du comité ont soulevé plusieurs questions. La deuxième partie de la séance a été consacrée à répondre à ces préoccupations. Mme St-Georges a abordé les questions liées à l'eau, tandis que Mme Hébert a répondu aux questions concernant les enjeux environnementaux.

3.1 Protéger le chevalier cuivré

Les membres du comité reconnaissent la vulnérabilité du chevalier cuivré et l'importance de protéger cette espèce en voie de disparition. Comme mentionné précédemment, pour minimiser l'impact sur ce poisson, les volumes d'eau prélevés et rejetés dans la rivière

seraient proportionnellement faibles par rapport à son débit. Les conduites de prélèvement d'eau et de rejet seraient installées à l'extérieur de l'habitat essentiel du chevalier cuirré, à des profondeurs supérieures à quatre mètres. Des études bathymétriques ont été réalisées afin d'identifier un emplacement optimal pour les conduites. Il est important de souligner que la vitesse d'aspiration de la prise d'eau serait faible (inférieure à 0,05 m/s), permettant ainsi à un petit poisson qui entrerait dans la conduite de pouvoir en sortir par lui-même. Finalement, compte tenu de l'utilisation des tours de refroidissement, la température de rejet ne représente pas un risque de réchauffement de l'eau de la rivière.

Le processus d'autorisation environnementale est particulièrement rigoureux pour l'installation d'infrastructures près de la rivière Richelieu. Northvolt prévoit que des autorisations de Pêches et Océans Canada et du MELCCFP seront requises, en plus du permis de construction municipal.

3.2 Recourir à de l'eau potable plutôt que celle de la rivière

Un membre du comité de liaison avait suggéré d'utiliser de l'eau potable plutôt que de l'eau de la rivière pour approvisionner les systèmes de Northvolt Six. À cet égard, il a été précisé que l'eau potable provient elle-même de la rivière Richelieu et qu'elle est traitée pour la consommation humaine. Elle est donc de qualité supérieure à ce qui est requis pour une utilisation industrielle. Son usage impliquerait l'ajout de produits chimiques supplémentaires pour la rendre adéquate, ce qui n'est pas souhaitable sur le plan environnemental.

3.3 Capacité des infrastructures sanitaires locales

Des membres du comité ont exprimé leurs préoccupations quant à la capacité des infrastructures locales à répondre aux besoins en eau de Northvolt. Dans le cadre de la présentation, Northvolt a expliqué que cette situation est bien connue des municipalités concernées et qu'un plan d'action est en cours d'élaboration avec les différents acteurs du milieu. Des rencontres régulières ont lieu entre Northvolt et les professionnels en ingénierie des municipalités pour coordonner les besoins et déterminer l'échéancier afin de minimiser les impacts.

3.4 Concevoir des installations répondant au concept d'usine éponge

L'objectif d'une usine éponge est principalement d'éviter l'imperméabilisation des sols. En effet, lorsque des surfaces de terre sont remplacées par du béton, les sols perdent leur capacité à absorber naturellement les excès d'eau lors de crues importantes. Le concept d'usine éponge propose de maintenir les sols perméables pour permettre l'absorption de l'eau de pluie, réduisant ainsi les risques d'inondations et d'érosion en évitant que l'eau ne se dirige trop rapidement vers la rivière.

Lors de la rencontre du comité de liaison, Northvolt a expliqué que les exigences de protection contre les incendies nécessitent l'imperméabilisation des sols. En cas d'incendie,

il est essentiel d'éviter que les produits utilisés pour éteindre les flammes ne soient absorbés par le sol. La solution proposée par Northvolt consisterait donc à installer des bassins de rétention des eaux de ruissellement qui permettent de contrôler à la fois le débit et la qualité de l'eau retournée à la rivière. Cela permettrait d'éviter que les polluants chimiques utilisés contre les incendies, de contaminer la nappe phréatique en cas de situations d'urgence exceptionnelles, tout en retenant les eaux pluviales et en réduisant les risques d'inondation et d'érosion des berges.

3.5 N'effectuer aucun rejet d'eau à la rivière

Certains membres du comité avaient souligné l'importance de ne pas rejeter d'eau dans la rivière, suggérant qu'il pourrait exister des mesures alternatives. Or, les volumes d'eau nécessaires, bien que minimes par rapport au débit de la rivière, montrent qu'aucune alternative techniquement viable n'est disponible. Pour minimiser les impacts sur la rivière, l'eau serait d'abord traitée avant d'être rejetée dans des bassins de rétention. Avant son rejet, l'eau serait testée et, en cas de non-conformité à la qualité requise, elle serait retraitée. En d'autres termes, le système de traitement des eaux et les bassins de rétention garantiraient que l'eau respecte les normes environnementales avant d'être rejetée dans la rivière Richelieu.

4. Présentation de Valérie Hébert

4.1 Surveillance environnementale en cours — Bruit

Mme Hébert présente le programme de surveillance sonore prévu pendant la construction du projet NV6 ainsi que les résultats des mesures obtenues à ce jour. L'objectif de la surveillance consiste à s'assurer que le bruit occasionné par le chantier n'entraîne pas de dépassement des limites permises par le MELCCFP.

Les résultats permettent d'établir que le niveau sonore élevé enregistré n'est pas attribuable aux activités du chantier de Northvolt Six, mais plutôt à la présence de facteurs extérieurs ponctuels, tels que des motos, des tondeuses, ou de la machinerie de voirie ou de travaux publics à proximité.

4.2 Surveillance environnementale en cours — Air

Mme Hébert mentionne au comité qu'une surveillance quotidienne est effectuée sur le chantier de construction et sur la route 223 pour s'assurer que les mesures de contrôle de la poussière en place sont efficaces.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour limiter la propagation de la poussière sur le chantier : des abat-poussières sont utilisés (de l'eau, pour l'instant), un camion-balai est utilisé pour le nettoyage quotidien des rues environnantes et les camions transportant des sols sont munis de toiles.

La suggestion du comité de liaison d'installer une station de surveillance de la qualité de l'air ambiant est toujours à l'étude par Northvolt. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une exigence du MELCCFP. L'enjeu réside dans l'interprétation des données, en raison de la présence de terres agricoles à proximité, ce qui complique la tâche d'identifier la contribution des activités de Northvolt aux concentrations de poussières qui seraient mesurées par une telle station.

À cet égard, une discussion entre les différents membres du comité a permis d'établir que la décontamination du site par l'ancien propriétaire, ainsi que d'un terrain adjacent au cours des dernières années, n'avait pas nécessité de mesures de la qualité de l'air, en dépit d'une contamination des sols beaucoup plus élevée. De plus, la population n'avait pas signalé de problème de poussière ni demandé l'implantation de mesures supplémentaires.

4.3 Qualité de l'eau de la rivière Richelieu — Situation actuelle

Mme Hébert présente les travaux en cours afin de déterminer la qualité de l'eau de la rivière Richelieu avant le début de l'exploitation du complexe NV6. Les travaux d'échantillonnage ont débuté en mars (soit avant le début des travaux de construction) et vont se poursuivre jusqu'en octobre.

Plus de 30 échantillons ont été prélevés jusqu'à maintenant et ont fait l'objet de plusieurs analyses (entre 44 et 158 paramètres).

Les résultats montrent que certaines substances utilisées dans la filière batterie sont déjà présentes dans la rivière de manière naturelle, par exemple les éléments suivants (en µg/l) :

- Cobalt (0,07 - 0,33)
- Nickel (0,5 - 1,5)
- Manganèse (9,5 - 23)
- Lithium (1,4 - 1,7)
- Azote ammoniacal (< 0,020 - 0,11)

Les résultats sont inférieurs aux critères de qualité de l'eau de surface établis pour la protection de la vie aquatique, comme spécifiés dans les normes suivantes : https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/index.asp.

Ces résultats sont disponibles en ligne sur le site de [Northvolt.com/six](https://www.northvolt.com/six).

4.4 Sommaire des questions posées à Maryse Saint-Georges et Valérie Hébert

Q. : Est-ce que les eaux de ruissellement (eaux grises) pourraient être recyclées pour alimenter les installations sanitaires du complexe (par exemple, les toilettes) ?

R. : Bien que nous n'en soyons pas encore à cette étape de la conception, il s'agit d'une possibilité que nous comptons étudier dans un souci de concevoir un complexe doté d'infrastructures écoresponsables.

Q. : Vous mentionnez avoir planifié l'installation de bassins d'eau d'incendie, mais je comprends que les feux de batteries ne peuvent pas être éteints avec de l'eau. Pourquoi ?

R. : Il est important de distinguer les propriétés des différents types de batteries et les méthodes de gestion des risques d'incendie. Tous les incendies de batteries ne se combattent pas de la même manière. Toutefois, notre plan de gestion des urgences inclura les produits nécessaires pour éteindre les feux en fonction des différents matériaux présents sur le site. Des bassins d'eau d'incendie feront également partie de ces mesures. En résumé, l'eau des bassins sera disponible sur le site, mais ne constituera pas la seule protection contre les incendies. Le plan d'urgence inclura notamment des mesures préventives, des systèmes d'extinction automatisés, ainsi que divers produits pour garantir la sécurité incendie.

Q. : Je constate que vos calculs sur le volume d'utilisation de l'eau de la rivière tiennent compte du débit moyen journalier. Habituellement, les calculs reposent plutôt sur le débit d'étiage, en l'occurrence les données faisant référence aux mois de l'été où le cours d'eau est à son plus faible niveau. Pourquoi ?

R. : Effectivement, le débit d'étiage sera considéré lors de la demande d'autorisation environnementale officielle. Nous avons présenté cette donnée à des fins de vulgarisation pour la présentation. Le débit moyen permet néanmoins de donner une comparaison tangible à la population de la faible proportion d'eau qui sera prise ou rejetée à la rivière.

Q. : Nous constatons que l'eau de procédé sera recyclée. Qu'advient-il de cette eau avant l'implantation de l'usine de recyclage Revolt ?

R. : Cette eau sera convertie en boue, que nous pourrions stocker temporairement pour un traitement ultérieur. Il sera également possible de l'envoyer à des entreprises voisines capables de les traiter.

Q. : Allez-vous contrôler la qualité de l'eau contenant des métaux comme le lithium, le cobalt et le manganèse avant de la rejeter dans la rivière ?

R. : En fait, la conception actuelle prévoit que cette eau ne sera pas rejetée dans la rivière, mais recyclée en boue pour en extraire les métaux, qui seront réacheminés au début du processus de production. Ce sont d'autres types d'eau de procédé qui seront rejetés dans la rivière, mais uniquement après avoir été testés dans des bassins de rétention. En somme, l'eau contenant des métaux sera recyclée et ne sera pas déversée dans la rivière.

Q. : Allez-vous contrôler la température de l'eau avant son rejet ?

R. : Nous pourrions effectivement surveiller la température de l'eau dans les bassins de rétention avant son rejet. Cependant, grâce aux récents développements et à l'utilisation de technologies de refroidissement par tours d'eau et échangeurs de chaleurs, la température de l'eau à la fin du processus devrait être proche de la température ambiante. Nous allons tout de même en surveiller la température pour nous assurer de respecter les normes en conservant l'eau dans des bassins de rétention pour l'analyser avant son rejet.

Q. : Je suis inquiet de la présence de sédiments de polluants au fond de la rivière. Avez-vous un portrait de cette situation ? Les remous causés par les activités nautiques m'inquiètent aussi. Pourriez-vous réaliser des études de caractérisation pour vérifier la présence de sédiments ?

R. Nous avons déjà prélevé des échantillons à cet effet. Ces échantillons ont été collectés pour dresser un portrait de l'état de la rivière avant le début des travaux. Nous rendrons ces données publiques une fois que nous aurons reçu le rapport d'analyse.

Q. À sa naissance ou en bas âge, un chevalier cuivré est susceptible d'être affecté par un niveau infime de débit puisqu'il n'a pas la capacité de se mouvoir. Avez-vous réfléchi à des initiatives pour vous assurer que les prises d'eau à la rivière ne nuisent pas à ce poisson ou à ses larves ?

R. Bien que le débit de la prise d'eau (0,5 m/s) ne devrait pas excéder celui de la rivière, nous avons l'intention d'installer des grilles pour éviter la succion des poissons dans la tuyauterie. Votre proposition est intéressante et nous allons explorer des moyens de protéger non seulement les poissons, mais également leurs larves. Ces systèmes devront être présentés dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale. Nous serons en mesure de vous partager le fruit du travail de conception qui sera effectué en ce sens.

Q. Le programme de surveillance sonore vous impose de surveiller le bruit dans la zone de nidification potentielle du petit blongios. Pourquoi ne pas effectuer une surveillance en continu comme vous le faites ailleurs ?

R : En fait, le MELCCFP nous a demandé de réaliser des inventaires aux années 1, 3 et 5. Comme les récents inventaires n'ont pas indiqué la présence de cette espèce, nous ne serons plus tenus de mesurer le bruit jusqu'à ce que de nouvelles directives nous soient données. Les inventaires se poursuivront comme prévu, et nous rendrons les rapports publics dès que nous les recevrons.

5. Présentation de Catherine Gravel, professionnelle experte de la Direction de la Santé publique de Montérégie

L'équipe de la Direction de la santé publique de la Montérégie (ci-après, « DSP de la Montérégie ») a examiné les documents relatifs aux autorisations ministérielles concernant la construction du bâtiment DS1, mis en ligne par Northvolt en juin 2024. Plusieurs milliers de

pages de documents ont été analysés, en se concentrant sur les thématiques liées à la santé environnementale, telles que la qualité de l'eau, la qualité de l'air (poussières), le bruit, les matières dangereuses, etc.

Qualité de l'eau : Les questions portant sur la qualité de l'eau ont été répondues lors de la rencontre.

Bruit (mesures de bruit ambiant) : La DSP de la Montérégie a souligné la présence de maisons unifamiliales à proximité du projet et recommande, lorsque possible, de respecter les limites de la zone 1, c'est-à-dire de maintenir un bruit ambiant entre 40 et 45 décibels, bien que ce critère soit plus sévère que celui imposé par le MELCCFP.

Plaintes potentielles envers les activités de Northvolt : La DSP de la Montérégie a exprimé son intérêt pour obtenir le portrait des plaintes citoyennes acheminées à Northvolt. Un représentant de l'entreprise a accepté cette demande et a proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Matières dangereuses prévues sur le site : La DSP de la Montérégie a demandé que les autorités publiques aient accès à une cartographie des espaces et des trajets destinés au stockage et à la distribution des produits chimiques nécessaires au fonctionnement du site. Elle ajoute que les autorités publiques souhaiteraient recevoir la liste des produits qui seront utilisés, ainsi que les volumes qui seront entreposés. Les représentants de Northvolt ont indiqué que ces informations seront disponibles lors de la demande d'autorisation environnementale portant sur les opérations de Northvolt Six. Ces informations seront partagées dès qu'elles seront disponibles.

Sécurité liée au transport : La DSP de la Montérégie a demandé une mise à jour concernant l'accès temporaire pour le transport des camions. Les représentants des municipalités présents au comité de liaison ont confirmé que l'appel d'offres serait lancé la semaine prochaine, en vue d'une ouverture de l'accès avant la fin de l'année. Northvolt a d'ailleurs souligné la qualité de la contribution des équipes municipales pour faire avancer le projet dans des délais très serrés. Les municipalités se disent également satisfaites de la collaboration de toutes les parties à ce niveau.

Questionnés sur les raisons des retards par rapport à l'échéancier initial, les représentants des municipalités ont expliqué que la complexité du projet et le nombre de parties prenantes impliquées ont constitué un défi de coordination majeur, mais que la collaboration de chaque acteur a permis de faire progresser le projet dans un délai qui dépasse les capacités habituelles.

La DSP de la Montérégie aimerait connaître le nombre de camions qui entreront et sortiront du site en phase d'exploitation. Les représentants de Northvolt se sont engagés à partager cette information dès qu'elle sera disponible.

Normes environnementales de rejets : Les questions concernant le rejet de contaminants dans l'eau et l'air de la rivière ont été abordées plus tôt dans la séance. La DSP de la Montérégie a souligné l'absence de certaines normes provinciales. Les représentants de Northvolt ont précisé que le processus d'autorisation environnementale exige, pour chaque projet industriel, que des normes environnementales soient établies en fonction des spécificités de l'environnement local et du projet.

6. Commentaires des membres au sujet du comité de liaison

Certains membres ont exprimé leur volonté de recevoir l'ordre du jour et la présentation deux semaines avant la tenue de la rencontre.

Puisque d'autres membres ont exprimé leur souhait de pouvoir modifier l'ordre du jour le plus tard possible afin de l'adapter aux enjeux d'actualité, il a été décidé de maintenir la pratique initialement adoptée au début des travaux du comité.

7. Prochaine rencontre

Les membres se sont entendus pour tenir la prochaine rencontre le 23 octobre à 18h30.

Les membres souhaitent que l'ordre du jour de la prochaine rencontre porte sur les points suivants :

- Les enjeux de circulation
- La gestion des plaintes
- La revue stratégique du projet
- L'état d'avancement des travaux
- La synthèse des rapports d'échantillonnage